

MANDATÉ : Conseil de quartier des Jésuites

Numéro de dossier :

<p>1. Événement, date et lieu</p> <p>Consultation LAU et RRVQ chapitre P-4 <input type="checkbox"/></p> <p>Consultation RRVQ chapitre P-4 <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Tenue le 8 septembre 2014 à 19 h, à la salle de la Cité du bureau d'arrondissement de Charlesbourg, située au 160, 76^e Rue Est.</p>	<p>2. Origine</p> <p>Conseil municipal <input type="checkbox"/></p> <p>Comité exécutif <input type="checkbox"/></p> <p>Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Mandat Direction générale <input type="checkbox"/></p>	<p>3. Objet</p> <p>Demande d'opinion au conseil de quartier des Jésuites relativement à un projet de règlement modifiant le <i>Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux zones 10812Cc, 18202Pb et 18302La, R.C.A.1V.Q.198</i> (2^e règlement omnibus de Maizerets)-A1GT2014-072</p>
--	--	--

4. Présences

Membres avec droit de vote :

Mesdames Sylvie Beaudry, Anne Boulay, Catherine Huard, Tecla Zamuner
Messieurs. Jean-Pierre Gagnon, Daniel Morin, Patrick Roberge et Michel Voisard

Membre sans droit de vote :

Madame Michelle Morin-Doyle, conseillère, district électoral de Louis XIV
Monsieur Vincent Dufresne, conseiller, district électoral de Saint-Rodrigue

Personne-ressource : Monsieur Sergio Avellan, urbaniste à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou

Animation et préparation du rapport : Madame Anne Pelletier, conseillère en consultations publiques à l'Arrondissement de Charlesbourg

5. Informations présentées

- Présentation des objectifs, du déroulement et des étapes de la demande d'opinion
- Présentation des modifications proposées par le projet de modification.

Objet de la demande :

Lors de la réorganisation territoriale du 1^{er} novembre 2009, les limites des arrondissements de Charlesbourg et de La Cité-Limoilou ont été modifiées. Quelques adresses, soit le 2799, avenue De Vitré et les 4250 et 4260, boulevard Henri-Bourassa, se sont retrouvés dans le nouvel arrondissement de La Cité-Limoilou, de sorte que la nouvelle zone créée (18012Cc) par l'Arrondissement de La Cité-Limoilou pour recevoir la zone de Charlesbourg a été intégrée à son règlement d'urbanisme comme elle existait en août 2009, donc sans les usages de vente et de services de réparation reliés à l'automobile. Afin de revenir à l'ancien zonage pour le 2799, avenue De Vitré, il est proposé d'inclure les lots qui constituent son terrain dans la zone voisine, 18100Cd, laquelle contient les usages de vente et de services de réparation d'automobiles.

6. Recommandation spécifique du mandaté (conseil d'administration du conseil de quartier des Jésuites)

Considérant qu'il s'agit d'une situation à corriger,

Considérant qu'à la suite de l'adoption de ce projet de modification, certains commerces pourront reprendre leurs pleins droits à l'égard de certains usages qui avaient été perdus lors de la réorganisation territoriale de 2009,

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT par le Conseil de quartier des Jésuites de proposer au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou **d'adopter** un projet de règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux zones 10812Cc, 18202Pb et 18302La, R.C.A.1V.Q.198*

7. Questions et commentaires du public

Nombre de personnes : 8

Nombre d'interventions : 3

Un citoyen demande quel est le type de zonage actuellement permis pour le commerce sur l'avenue De Vitrée.

- On répond que les usages commerces de consommation et services sont permis.

Un citoyen demande pourquoi le conseil de quartier des Jésuites de l'arrondissement de Charlesbourg est consulté alors que le commerce est situé dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou.

- *On répond que la demande d'opinion a été déléguée par le conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou au conseil de quartier des Jésuites puisque la zone touchée est située sur le territoire du conseil de quartier des Jésuites, mais tout de même dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou. Or, en vertu de la Charte de la Ville, celle-ci doit consulter le conseil de quartier, s'il en existe un, dans le territoire visé par la modification.*

Le requérant, propriétaire du commerce situé au 2799, avenue De Vitré, veut obtenir les mêmes droits que ceux d'avant 2009, date à laquelle les limites territoriales furent déplacées.

- *On répond que ce projet de règlement aura pour conséquence de régulariser ses droits de 2009.*

8. Questions et commentaires du mandaté (conseil d'administration du conseil de quartier des Jésuites)

Un administrateur demande si le propriétaire du commerce situé dans la zone concernée va retrouver tous ses droits perdus lors de la modification territoriale de 2009.

- *On répond que le projet a pour but de régulariser les droits dérogatoires existants du propriétaire et que par conséquent, il retrouve effectivement tous ses droits. Tout comme les autres personnes présentes, le propriétaire du commerce au 2799, De Vitré a reçu la grille de spécifications qui est proposée et qui se trouve dans le projet de modification.*

Un administrateur veut connaître les éléments manquant dans la grille de spécifications relative à la zone où se trouve le commerce pour rendre ses droits conformes?

- *On répond qu'il lui manque les usages de la classe Commerce associés aux véhicules automobiles qu'il aurait pu exister avant novembre 2009.*

Un administrateur questionne le propriétaire du commerce situé au 2799, avenue De Vitré afin de savoir s'il a rencontré des difficultés à la suite de la modification territoriale de 2009, et si cela a causé du mécontentement chez les voisins adjacents son commerce.

Un administrateur s'interroge sur le délai, soit de 5 ans, avant de corriger la situation.

- *On répond que corriger une grille de spécifications est un processus fastidieux. Ainsi, lorsque l'occasion se présente, l'Arrondissement corrige les coquilles urbanistiques. Dans ce cas-ci, le propriétaire a pu tout de même poursuivre durant toutes ces années ses activités de vente et de réparation automobile.*

Suivi recommandé

Faire le suivi des recommandations.

Approuvé par



Patrick Roberge
Président
Conseil de quartier des Jésuites

Préparé par



Anne Pelletier
Conseillère en consultations publiques
Arrondissement de Charlesbourg

8 septembre 2014